RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02013
Numéro SIREN : 333 436 731
Nom ou dénomination : ABONDANCE 207

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2024 sous le numéro de dépôt 10546

DocuSign Envelope ID: 9B371059-285A-43D4-9603-B30A20EAC021

ABONDANCE 207
Société à responsabilité limitée au capital de 38 125 €
Siège social : 2 avenue de la République 93300 Aubervilliers
333 436 731 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt février,

La Société **FINANCEMENT GESTION ADMINISTRATION ET CONTROLE**, **F.I.G.E.A.C.**, Société par Actions Simplifiée au capital de 320 535 euros, ayant son siège social au 123 quai Jules Guesde à Vitry sur Seine (94400), immatriculée sous le numéro 344 316 708 RCS CRETEIL, représentée par Monsieur Denis BIHLER,

Associée Unique de la Société,

Constatant que le cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement informé du projet des décisions de l'Associée Unique,

A pris les décisions qui suivent relatives à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Gérant Monsieur Ernesto GONCALVES et nomination d'un nouveau Gérant Madame Latifatou ABOUDOU ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Ernesto GONCALVES de ses fonctions de Gérant. L'Associée Unique le dispense, le cas échéant, du respect de tout délai de préavis statutaire et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

En conséquence de cette démission, l'Associée Unique décide de nommer, à effet de ce jour, en qualité de nouveau Gérant, Madame Latifatou ABOUDOU, domiciliée au 123 quai Jules Guesde à Vitry sur Seine (94400), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur qui viendra à expiration à l'issue des décisions de l'Associée Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La Gérante exercera ses pouvoirs dans les conditions prévues aux statuts.

La Gérante ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat social.

Madame Latifatou ABOUDOU a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, et notamment au JOURNAL LA LOI, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est situé à La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre), à l'effet d'accomplir toutes formalités de publication et de dépôt au greffe qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

FINANCEMENT GESTION ADMINISTRATION ET CONTROLE
F.I.G.E.A.C.

DocuSigned by:
Denis BIHLER
2B6222768C2C4A2...